

## RÉUNION DU 26 JUIN 2019

Convocation : 18 juin 2019

Affichage : 29 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-huit juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Etaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, RENAN Loïc, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRYSTEK Betty.

**Absents excusés** : LEPLEY Laurence (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), ROULLAND Alain (pouvoir donné à Béatrice LEPOITTEVIN).

**Secrétaire de séance** : DESMEULLES Sébastien

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 15 mai 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'Emmanuelle BIENFAIT, conseillère municipale, a présenté sa démission pour raisons personnelles. La prochaine réunion de conseil municipal sera l'occasion d'accueillir Martine HAMON comme nouvelle conseillère municipale, celle-ci étant la prochaine sur la liste ayant remporté les élections de 2014. Au nom du conseil, Stéphane BARBÉ la remercie pour le travail effectué et lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouveaux projets.

### **URBANISME**

**Permis de Construire** :

- PEZET Tony et BRICE Nathalie – 31, Les Corbières : Construction d'un garage.
- BRIARD Stéphane et BELLIS Catherine – 8 Bis Hauteville : Construction d'une maison d'habitation.

**Déclarations Préalables** :

- DESALME Thomas – 76 Les Martins : Modification de deux fenêtres de toit et création d'une fenêtre de toit.
- LEMAGNEN Laurent – 13 Les Corbières : Edification d'une clôture.
- LELION Jean-Luc et Anne-Christine – 30 Les Corbières : Construction d'une clôture.
- LECLERC Steve – 26 Hameau Dubost : Edification d'une clôture.
- SAKKRIOU Christophe – 18 Les Jouannes : Découpage d'une parcelle pour création d'un terrain constructible.
- GACHELIN Bruno – 30 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'un abri de jardin.
- MILLION Ludovic – 5 Les Jardins de la mairie : Construction d'un abri de jardin.
- BRIARD Stéphane – 10 Hauteville : Découpage d'une parcelle pour création d'un terrain constructible.
- SCI Hameau Les Jouannes – 22 Les Jouannes : Edification d'une clôture.
- LEHAGUEZ Yves – 46 Hameau Dubost : Découpage d'une parcelle pour création d'un terrain constructible.

**Certificats d'Urbanisme** :

- PASQUIER Michel – 47 Le Bourg : Rénovation d'une étable et changement de destination.

## **BÂTIMENTS**

Les travaux de la salle continuent, la dalle de la salle « Yves HAIRON » est coulée et la charpente a été livrée. Elle est en attente de pose.

### **VOIRIE : ARRÊT DE CAR AU « ROCHER »**

Suite à la rencontre avec les services concernés le jeudi 23 mai les employés communaux ont réalisé les travaux qui leur étaient dévolus. Des devis ont été demandés pour effectuer le revêtement. L'entreprise CAUVIN a fourni un devis d'un montant de 11098 € HT. Le devis de l'entreprise MASTELLOTTO est de 12137,34 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité, estime ces devis trop élevés et décide d'en demander d'autres. Le Maire est autorisé à retenir le devis dont le montant sera le moins élevé à prestation égale. Cette dépense sera imputée à l'article 2315-35 de la section d'investissement.

### **VOIRIE : SIGNALISATION DANS LE BOURG**

Afin d'améliorer la signalétique dans le bourg, des panneaux vont être installés afin d'indiquer :

- Le Clos de la Boulangerie
- Les Jardins de la Mairie
- Le Clos Samson
- Salle Yves HAIRON

L'assemblée, à l'unanimité, valide le devis de Lacroix City pour un montant de 809,99 € HT.

### **VOIRIE : DORSALE « TOLLEVAST / BRIX »**

En raison du mauvais état de la route Brix – Tollevast passant par la « Rocambole » et le carrefour du « Cable / Rocambole », suite à la réalisation de la dorsale optique, un courrier avait été adressé à Manche Numérique pour faire le nécessaire et la remettre en état. Une réponse est parvenue en mairie, indiquant que l'entreprise MASTELLOTTO avait été mandatée pour réaliser ces travaux prochainement. Marcel NÉE se rendra sur place avec l'entreprise pour que la route soit remise dans son état initial.

## **CRÉATION D'UN SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE ENTRE HARDINVAST ET SAINT-MARTIN LE GRÉARD**

L'assemblée donne son accord pour la signature d'une convention qui a pour objet de fixer les conditions de décision concernant les dérogations scolaires. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, c'est le comité syndical du SIVOS qui décidera, en lieu et place des communes de Hardinvast et Saint-Martin le Gréard.

### **SCOLAIRE : CONSEIL D'ÉCOLE ET RENTRÉE 2020**

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire s'est tenu le lundi 24 juin. Philippe ROINÉ en fait un bref compte-rendu.

Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2019-2020 sont à la hausse : 190 inscrits à ce jour (70 enfants en maternelle et 120 en primaire). De ce fait, les effectifs de cantine et garderie augmenteront également.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 28 juin.

## **PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la responsable de la cantine fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2019. Afin de créer un recouvrement avec sa remplaçante et en vue également de tester ce nouvel agent avant une éventuelle nomination en tant que stagiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'assemblée décide de créer un poste en contrat à durée déterminée couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019 pour une quotité horaire de 22h / 35h par semaine et comprenant les fonctions suivantes :

- Agent de restauration scolaire, et remplacements éventuels dans le service « Entretien / vie scolaire ».

## **PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE RESTAURATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION / CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) / PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES**

Lors de l'année scolaire 2018-2019, un stagiaire a été pris à la cantine. Sa période de stage se terminant avec l'année scolaire, il convient de se poser la question de son embauche ou non à la cantine de Tollevast.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. C'est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide de créer un emploi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## **TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX DE CANTINE ET DE GARDERIE**

Comme chaque année, il est proposé de rediscuter des tarifs des services communaux pour la rentrée. L'assemblée décide d'augmenter légèrement les tarifs, par 3 voix contre (Betty KRYSTEK, Loïc RENAN et Sébastien DESMEULLES), 3 abstentions (Sylvie GOUPILLOT, Gérard AUBRY et Chantal TRAVERS) et 8 voix pour.

Les tarifs suivants sont fixés pour l'année scolaire 2019 – 2020 :

### Cantine :

- 14,70 euros la semaine
- 4,05 euros le repas enfant pris à titre occasionnel
- 5,60 euros le repas adulte

Pour la garderie, il est proposé de maintenir les tarifs actuels :

### Garderie :

- 0,90 euro la demi-heure
- 0,50 euro le goûter

## **CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

L'assemblée autorise le Maire à signer le contrat avec la société « API Restauration » pour l'assistance technique à la préparation des menus et aux commandes, avec une garantie de résultat sur le prix du repas. Le montant mensuel de cette prestation est de 290 € HT, avec une TVA à 5,5%.

## **FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2020 CONCERNANT LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTÉRIEURE – TLPE**

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2020 s'élève ainsi à + 1,6% (source INSEE). Le tarif de référence pour la détermination des différents tarifs fixés à l'article L.2333-9 du CGCT s'élèvera en 2020 à 16,00 €.

Ainsi, les tarifs maximaux par m<sup>2</sup>, par face et par an, pour l'année 2020, seront les suivants :

Enseignes				Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 7m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 12m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 12m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50m <sup>2</sup>
0 €	16,00 €	32,00 €	64,00 €	16,00 €	32,00 €	48,00 €	96,00 €

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Charte d'entretien des espaces publics : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le jury en charge de l'attribution du label de la charte d'entretien des espaces publics lui a notifié une décision positive pour le niveau 3 de ce label. Une remise officielle du label et d'un diplôme à laquelle participera Marcel NÉE est prévue le vendredi 28 juin 2019.
- Plan Particulier d'Intervention de Flamanville : Les tollevastais ont reçu un courrier pour leur faire part de l'extension à 20 km du PPI de Flamanville. Une réunion d'information à la population sera organisée à Hardinvast en septembre ou octobre.
- Inauguration du stade « Michel COËSLAN » : Celle-ci aura lieu le dimanche 14 septembre à 12h.
- Forum des associations : Il sera organisé le samedi 7 septembre de 10h à 16h. A cette occasion se tiendra également le pot d'accueil des nouveaux arrivants.
- Repas des seniors : Il aura lieu le dimanche 6 octobre.
- Cimetière : Béatrice LEPOITTEVIN souligne que l'engazonnement du cimetière n'est pas uniforme. Stéphane BARBÉ va rappeler Handi'Green.
- Service commun « Petite Enfance » : Béatrice LEPOITTEVIN explique que la commission d'attribution des places en crèche pour 2020 sera avancée à mars en raison des élections.
- Voirie aux « Corbières » : Sébastien DESMEULLES indique que quelques petites réparations sont à prévoir sur la voirie des « Corbières ». Marcel NÉE se rendra sur place pour voir ce qui peut être fait.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 11 septembre 2019 à 20h30.

*Fin de la séance : 22h10*